

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE  
75014 PARIS - FRANCE  
TÉL. 320.36.20  
C. C. P. 1248-74 N PARIS

D 389 BRESIL: LES CONFLITS ENTRE PETITS CULTIVATEURS ET  
GRANDS PROPRIETAIRES

Les conflits entre petits cultivateurs et grands propriétaires des nouvelles sociétés agropastorales continuent et s'élargissent dans toute la région amazonienne.

Le phénomène a pris une telle ampleur que les députés de l'opposition ont obtenu la création d'une commission parlementaire d'enquête sur le système foncier au Brésil. La commission a commencé ses travaux en mars 1977.

En tant que président de la commission pastorale de la terre rattachée à la Conférence nationale des évêques du Brésil, Mgr Moacyr Grechi est allé faire une déposition devant la commission parlementaire. On lira ci-dessous le résumé qu'il a donné par écrit des sept heures de débat qu'il a eues avec les membres de la commission.

La présentation de l'évêque du Territoire de l'Acre et de Purús, aux confins de la Bolivie et du Pérou, est un excellent résumé de l'état de la question.

(Note DIAL)

LE PROBLEME DE L'HOMME ET DE LA TERRE AU BRESIL

1- Dans l'histoire du Brésil, la forme d'occupation de la terre permettant la viabilité de l'agriculture d'exportation a abouti à la concentration de la propriété entre les mains de quelques-uns. En plus du retard apporté en agriculture, cette forme d'occupation a consacré une forme de domination des latifundiaires qui ont ainsi mis à profit leur force privée pour réprimer et marginaliser l'homme des champs. Les grandes victimes en sont les travailleurs agricoles, soumis de la sorte à un régime d'exploitation, d'exclusion et de production de la misère qui, dans les périodes de crise, les rejette en marge des grandes propriétés où ils doivent travailler pour survivre.

2- Les travailleurs ruraux doivent partir d'une région pour se rendre dans une autre quand il y a excédent de main-d'oeuvre à un endroit, ou quand leurs modestes cultures sont anéanties par la sécheresse. Les migrants se rendent dans de nouvelles régions, élargissent de nouvelles frontières et déboisent pour cultiver. En général ils préparent ainsi le terrain pour les capitalistes qui arrivent ensuite avec leurs sociétés. La plupart des défricheurs qui perdent leurs terres se transforment en main-d'oeuvre pour ces sociétés.

3- Le combat des travailleurs de la campagne a toujours existé dans l'histoire du Brésil, mais ce combat n'a donné des résultats qu'à l'époque où les institutions démocratiques étaient plus fortes et où il y avait davantage de participation des travailleurs à l'organisation de la société. Les travailleurs ruraux ont obtenu certains droits, mais leurs organisations ont aussitôt été

considérées comme des foyers d'agitation, sans qu'il soit tenu compte des difficiles conditions de vie des travailleurs. Ce sont ces dernières qui constituent les causes véritables des mouvements populaires. En l'absence d'organisations libres pour la défense des intérêts des travailleurs, on a vu s'accroître le processus d'expropriation et d'exploitation du travailleur rural.

4- L'action des organismes créés pour redéfinir une politique agraire (INDA, IBRA, INCRA) (1), pour étudier la réforme agraire et la rendre possible, n'est pas allée au-delà de discussions de cabinet. Au cours des deux derniers gouvernements, la question agraire a été réduite à une question de développement agricole basé sur le renforcement de la grande entreprise, sur la rationalisation et la dépendance extérieure. Les tentatives officielles d'implantation en Amazonie d'un projet de colonisation basé sur la petite propriété ont été abandonnées, pour donner tout l'appui aux grands projets d'élevage de bovins. Une des conséquences a été l'apparition de conflits sur la propriété de la terre.

5- La question de la terre, face au développement irrationnel du capitalisme, face à la recherche du profit rapide et de l'accumulation forcée, s'est transformée en question sociale. Puisque les organisations de défense des travailleurs ruraux et urbains ont été mises dans l'impossibilité d'assumer la lutte pour leur avenir, il est de la responsabilité des hommes politiques de traiter comme questions sociales ou questions de police les atrocités commises pour des raisons de propriété de la terre. Et les traiter comme questions sociales, c'est faire participer le peuple aux décisions qui le concernent.

6- Ce qui, aujourd'hui, entre surtout en ligne de compte dans l'élevage brésilien, c'est sa modernisation par le biais des grandes entreprises, des coopératives de production, de la commercialisation et des projets privés de colonisation. On dit que c'est là le meilleur moyen de produire plus et mieux. Cette façon de faire est la traduction de la décision économique et politique de ne pas modifier la situation actuelle, conformément à laquelle la terre est entre les mains de quelques grands propriétaires. De plus, là où la terre a été davantage partagée, on s'applique à la concentrer de nouveau. D'après le Statut de la terre, le processus de réforme agraire devrait conduire à l'installation de propriétés familiales, de petites et moyennes entreprises. Mais l'orientation actuelle ne fait que faciliter la concentration des petites propriétés qui sont ensuite absorbées par les grands propriétaires. La modernisation de l'agriculture dans le centre et le sud du pays vide des régions entières. Les machines et les bêtes prennent la place des familles de travailleurs ruraux. Ces familles doivent s'en aller vers les villes ou vers d'autres régions, comme l'Amazonie. Dans l'illusion d'arriver à posséder une petite propriété, elles refont la même chose: elles préparent la terre pour l'arrivée du capital et pour les machines des grandes entreprises.

7- Des sommes importantes constituées par les dégrèvements d'impôt sont attribuées aux entreprises qui investissent. (La multinationale Volkswagen bénéficiera ainsi du gouvernement, jusqu' en 1982, de cent quarante millions de cruzeiros de dégrèvements fiscaux.) Comme l'impôt sur le revenu doit être une forme de redistribution du résultat du travail de tous les citoyens, afin de ne pas permettre que les profits se concentrent dans les seuls mains des propriétaires des entreprises, le gouvernement doit appliquer les ressources ainsi obtenues dans des projets qui profitent à la nation tout entière. Appliquer les ressources de l'impôt sur le revenu aux entreprises c'est rendre de la même main qui a reçu. Pourquoi ne pas consacrer les ressources de l'impôt

(1) Institut national de développement agricole; Institut brésilien de la réforme agraire; Institut national de la colonisation et de la réforme agraire. (N.d.T.)

sur le revenu à des investissements qui profiteraient aux petits agriculteurs et à la mise en route d'une réforme agraire générale et intégrale?

Suggestions: Procéder à une enquête sur la façon dont sont reçus et appliqués les dégrèvements fiscaux consentis par les banques et destinés à l'Amazonie et au Nord-est. Enquêter sur l'importance du capital étranger dans les projets agropastoraux.

8- Le courtage véreux (2) est, avant tout autre chose, le produit d'une situation foncière qui, pour notre honte, a peu de pareilles dans le monde. Le "grileiro" (2) est un type de spéculateur qui se moque éperdument de la loi. Il cherche à prendre le plus possible de terres pour les vendre à bon prix. Les titres de propriété sont falsifiés, au point que la même terre en arrive à avoir plusieurs écritures et plusieurs acheteurs. On ne peut assimiler "grileiro" et "posseiro" (3). Le "grileiro" c'est la personne (ou l'entreprise) qui cherche à occuper des terres alors qu'il n'en a pas besoin et dans le seul but de les vendre avec une marge de profit la plus grande possible. Le "posseiro", au contraire, est le citoyen ou la famille qui occupe un petit lot de terre parce qu'il en a besoin pour travailler et subvenir à ses besoins.

Question: Pourquoi les courtiers véreux, au lieu d'être condamnés, ont-ils au contraire toutes facilités de légaliser leurs titres de propriété illégitimes, en tant que "personnes ayant investi de bonne foi"? Au lieu d'être soutenus par les autorités et services publics, ne devraient-ils pas au contraire être mis en procès par eux?

9- Les régularisations en titres fonciers dans des projets de colonisation sont si peu nombreuses (un peu moins de 100.000 en douze ans) qu'elles montrent bien qu'il s'agit là d'une voie abandonnée par l'INCRA pour la mise en valeur des terres appartenant au domaine de l'Etat. La population qui émigre vers l'Amazonie vient gonfler les nouveaux villages et les nouvelles villes qui surgissent le long des grandes routes. Les expropriations ont été en nombre insignifiant, même dans les zones où la tension sociale était intolérable, ce qui montre bien que cette faculté n'est utilisée qu'à titre de remède, selon l'entêtement et la résistance des travailleurs ruraux.

N'est-ce pas contraire aux impératifs de la sécurité nationale puisque cela provoque et aggrave les tensions sociales dans ces zones? Le plus grave, c'est que les travailleurs ruraux en arrivent à la conclusion que l'INCRA n'est pas un organisme de défense et d'encouragement de leurs intérêts, mais qu'il vend des terres et régularise des titres fonciers au bénéfice des grands projets agropastoraux et de colonisation privée, et cela à des prix plus avantageux que ceux pratiqués par les courtiers véreux.

10- Autres propositions faites à la commission parlementaire d'enquête:

a) Déterminer par une enquête quelles sont les forces qui ont imposé la définition de la politique agraire actuelle, laquelle défend et encourage une situation qui, sous de nombreux aspects, est injuste et illégale.

(2) En argot portugais "grilagem", de "grileiro" c'est-à-dire courtier véreux (littéralement "grinceur") spéculant malhonnêtement sur l'achat et la vente des terres des immensités de l'intérieur du pays. (N.d.T.)

(3) Littéralement "possesseur" ou "occupant": petit cultivateur qui n'a pas de titre de propriété mais qui est légalement propriétaire des terres vierges qu'il met en valeur et sur lesquelles il habite. (N.d.T.)

b) Que la commission parlementaire d'enquête mette au défi les autorités et les organismes compétents de rechercher courageusement une solution globale au problème agraire. C'est-à-dire que le système de propriété et d'usage de la terre rende possibles le travail de la population rurale et la participation des travailleurs agricoles. Point n'est besoin pour cela de faire de nouvelles lois. La constitution et le statut de la terre offrent les moyens légaux de cette politique; il appartient à l'INCRA de les mettre à exécution.

c) Notre Eglise a insisté sur le fait que, seule, une réforme agraire effective peut conduire à la solution des conflits qui éclatent dans toutes les régions du pays. Nous avons aussi insisté sur le fait que le succès de l'entreprise dépend de l'ouverture d'un débat national, sérieux et général, avec, en particulier, la participation des principaux intéressés que sont les travailleurs ruraux. Pour cela, il faut défendre la liberté syndicale et encourager son autonomie.

d) Pour pouvoir exécuter une telle politique agraire, il faut que l'INCRA soit un organisme libre de dépendances et d'interférences, et directement rattaché à la présidence de la République.

e) Il faut procéder progressivement à l'expropriation de toute terre qui ne remplit pas sa fonction sociale. Mais la récupération des terres qui ont fait l'objet de spéculation et ont été vendues illégalement doit être immédiate et ne donner lieu à aucune indemnisation.

f) L'affirmation selon laquelle les paysans ne sont pas prêts à proposer et à pratiquer les changements nécessaires est une affirmation fautive et tendancieuse. Nous sommes cependant conscients de leur manque de préparation technique; c'est le résultat de siècles de marginalisation à laquelle ils ont été soumis. Pour cela, il est de la plus grande utilité de mettre en oeuvre un vaste programme d'éducation populaire de sorte que, à partir de sa culture et de ses capacités, le peuple puisse travailler dans le sens de sa promotion et collaborer à la croissance économique de la nation.

g) En tant qu'Eglise, nous pensons n'avoir pas fait tout ce qui était en notre pouvoir. Nous avons commis des erreurs et péché par omission. Mais nous allons désormais réparer ces erreurs par une action évangélique plus courageuse. Nous ne sommes pas un parti politique ni une organisation syndicale. Mais nous sommes liés au sort de notre peuple et, avec lui, nous voulons parvenir à des jours meilleurs pour tous. Nous espérons que le pouvoir législatif fera, lui aussi, ce qui est en son pouvoir pour que les lois votées par lui soient appliquées et que les directives qu'il a sanctionnées deviennent le moyen efficace de la réalisation des attentes de la nation.

----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 150 F - Etranger 175 F  
(avion: tarif spécial)  
Directeur de la publication: Charles ANTOINE  
Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris  
Commission paritaire de presse: n° 56249